

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN BASSÉE VOULZIE

SCENARII ALTERNATIFS

Document provisoire

Introduction

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau. Il fixe des objectifs d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques et biodiversité associée, à l'échelle locale et cohérente d'un bassin versant.

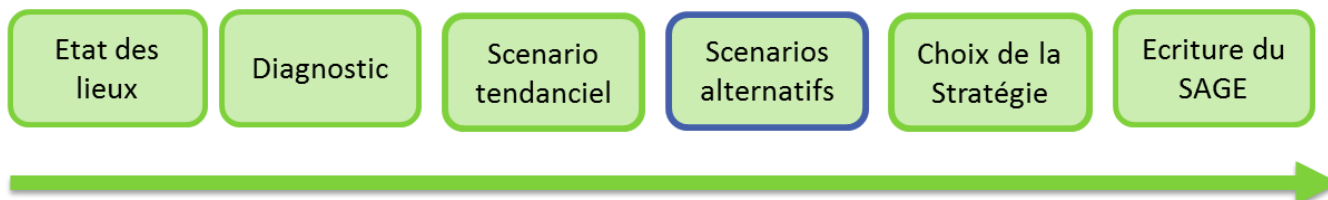
Il constitue un instrument essentiel de la mise en œuvre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) et doit respecter les orientations et les objectifs fixés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et la réglementation nationale en vigueur. Le SAGE permet la déclinaison locale de la politique de l'eau de manière adaptée au territoire et en favorisant l'appropriation par les acteurs locaux.

Une fois le SAGE approuvé par le Préfet, les décisions de l'administration - services de l'Etat et collectivités - dans le domaine de l'eau devront être compatibles avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau du SAGE. Le règlement et les documents graphiques sont quant à eux opposables aux tiers.

Le SAGE est élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'Etat...) réunis au sein de la **Commission Locale de l'Eau (CLE)**.

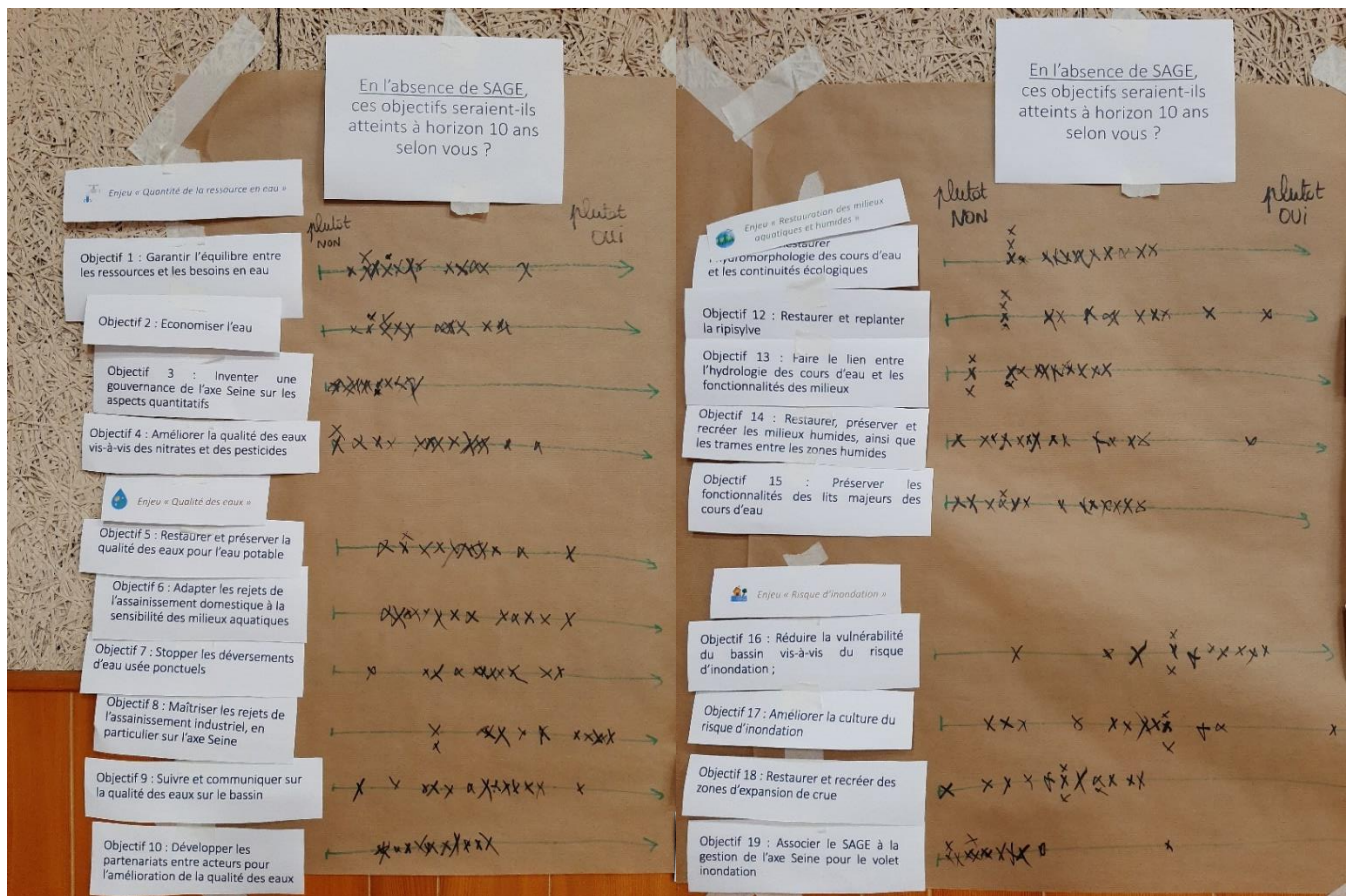
La **procédure d'élaboration** du SAGE est constituée de plusieurs phases :

- ▶ L'état initial et le diagnostic permettant d'améliorer les connaissances du territoire et de définir enjeux et objectifs du SAGE (validés respectivement en 2020 et 2022) ;
- ▶ Le scénario tendanciel (présenté en 2023) et les scénarios alternatifs (objet du présent rapport), aboutissant à la définition d'une stratégie de gestion de l'eau et des milieux aquatiques ;
- ▶ La rédaction finale du SAGE à travers le règlement et le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques, accompagnés d'une évaluation environnementale.



L'élaboration du scénario tendanciel a permis de définir les **principales tendances d'évolutions des activités et usages de l'eau et de leurs impacts sur les milieux naturels à moyen terme**, dans un scénario ne prenant pas en compte le projet de SAGE, autrement dit en l'absence de mesures supplémentaires à celles déjà en projet ou en cours de réalisation.

Après la réalisation de l'état des lieux et du diagnostic, le scénario tendanciel a permis d'identifier les objectifs opérationnels du SAGE qui ne seraient pas pleinement satisfaits à moyen terme, en l'absence d'actions spécifiques supplémentaires, et où le SAGE a une réelle plus-value compte tenu de ses possibilités d'intervention.



L'objectif des scénarios alternatifs est de proposer à la Commission Locale de l'Eau les solutions qui pourraient être mises en œuvre en phase d'application du SAGE pour satisfaire l'ensemble des enjeux et objectifs définis.

Méthodologie

Pour identifier les plus-values du SAGE au regard des programmes en cours, les acteurs du bassin ont été sollicités à travers les commissions thématiques pour faire part de leurs propositions en deux étapes :

1. Inter-commission du 17 janvier 2023 durant laquelle les acteurs du territoire ont été invités à proposer des mesures permettant d’atteindre les objectifs du SAGE. Tous les enjeux du SAGE ont été traités : ressource en eau (qualité et quantité), milieux aquatiques, risques.



2. Réunion des différentes commissions thématiques qui ont traité de plusieurs points spécifiques en lien avec des enjeux importants du SAGE :

- Inventaire et gestion des zones humides (le 25 janvier 2023)
- Détermination des volumes prélevables (le 18 janvier 2023)

Lors de ces commissions, les participants ont pu travailler à partir d’une liste de mesures sur la construction de stratégies par enjeux, ce qui nous a permis de dégager des éléments d’ambition et des orientations qui constitueront la base des présents scénarios.

Les éléments consensuels sont intégrés comme tel dans les scénarios. Des scénarios contrastés sont proposés sur les éléments qui ont fait débats ou qui peuvent faire de différentes stratégies et/ou niveaux d’ambition.

Dans un second temps, la CLE sera amenée à choisir les scénarios qu’elle privilégie pour chaque orientation et mesure. L’ensemble de ces choix permettra de construire la stratégie du SAGE, qui sera ensuite retranscrite en phase d’écriture en termes de dispositions et d’articles de règlement.

Les alternatives proposées peuvent porter sur :

- ▶ Des stratégies et des dispositions techniques différentes pour atteindre un même résultat
- ▶ Le territoire d’application des mesures définies
- ▶ Le niveau d’implication et d’ambition de certains acteurs
- ▶ Les stratégies de financement

Les scénarios alternatifs

DES SCENARIOS QUI CONCERNENT L'ENSEMBLE DES ENJEUX DU SAGE

L'examen des tendances et de l'atteinte des objectifs du SAGE a montré que l'ensemble des enjeux traitant de la ressource et des milieux doivent faire l'objet d'un renforcement des politiques publiques.

Les scénarios présentés traitent donc de l'ensemble de ces thématiques, avec des niveaux d'ambition importants.

Pour rappel, les enjeux structurant le SAGE sont les suivants :

- Gestion quantitative de la ressource
- Qualité des eaux
- Milieux aquatiques et humides
- Inondations et ruissellements
- Solidarités territoriales et gouvernance

Il convient de préciser que si de nombreuses initiatives sont d'ores et déjà en place sur le territoire pour certains enjeux, des attentes en matière de cadrage, de coordination, d'homogénéisation et d'amplification de certaines politiques publiques sont attendues.

DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR REpondre AUX ENJEUX DU SAGE

Il a été choisi de travailler à l'échelle des orientations stratégiques, en commissions avec les acteurs locaux et dans ce document qui sera le support des réflexions et prises de décision de la CLE.

Ces orientations sont des réponses aux objectifs du SAGE et se déclinent en plusieurs mesures intégratrices.

Ces orientations-là seront présentées sous la forme de plusieurs variantes reprenant les différentes visions des acteurs locaux et/ou plusieurs niveaux d'ambition en termes d'investissement humain et financier.

La CLE devra ensuite se prononcer sur la stratégie quelle retient pour chacune de ces orientations et mesures.

DES MESURES DE TYPE ET D'IMPLICATION VARIES

Les mesures proposées peuvent être de l'ordre de :

- **La gouvernance** : organisation des compétences, structuration des maitrises d'ouvrages, liens entre acteurs
- **L'opérationnel** : actions de terrain pour améliorer la qualité des eaux et milieux (accompagnement technique et financier d'usagers de l'eau, actions foncières, restauration des milieux, travaux paysagers...)
- **La communication** et la sensibilisation
- **L'amélioration des connaissances** (études, groupes de travail...)
- **Des mesures à caractère contraignant** : règles du SAGE (s'opposant aux actes administratifs et au tiers), dispositions du SAGE à destination des documents d'urbanisme...

La stratégie du SAGE, pour être efficiente, devra faire appel à l'ensemble de ces leviers qui sont complémentaires.

UN RENFORCEMENT ET UNE INTENSIFICATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les scénarios présentés dans ce document proposent la mise en place d’actions complémentaires ou structurantes des politiques publiques actuelles.

Ils se doivent d’être suffisamment ambitieux pour atteindre les objectifs de bon état des eaux et des milieux et pour anticiper les impacts du changement climatique.

Cette intensification des politiques publiques impliquera indéniablement un renforcement tant des moyens humains (temps d’animation, implication des élus...) que financiers afin de permettre la réalisation de travaux, de programmations opérationnelles, de sensibilisation, de suivis...

Le dimensionnement économique des différents scénarios proposés pourra ainsi constituer un outil d’aide à la décision dans le choix de la stratégie du SAGE, sans pour autant perdre de vue l’objectif premier du SAGE qu’est la restauration et le maintien du bon état des eaux et des milieux.

DES AXES STRATEGIQUES FORTS SUR LES ENJEUX PRIORITAIRE DE LA BASSEE-VOULZIE

La CLE souhaite se concentrer avec une ambition renforcée sur plusieurs enjeux qu’elle juge prioritaire sur le territoire Bassée-Voulzie, et qui sont les suivants, et qui constitueront des axes forts de la stratégie du SAGE :

- **La sécurisation de la nappe alluviale de la Bassée ;**
- **La préservation de l’équilibre quantitatif ;**
- **La reconquête de la qualité des eaux des captages destinés à l’alimentation en eau potable ;**
- **La gestion des zones humides et des zones d’expansion des crues ;**
- **L’amélioration de l’infiltration de l’eau dans les sols et donc de la recharge des nappes ;**
- **Une meilleure coopération entre acteurs et amélioration des solidarités.**

Quelle stratégie globale du SAGE ?

La stratégie du SAGE doit en 1^{er} lieu viser l'atteinte du bon état DCE pour l'ensemble des masses d'eau du SAGE. Objectifs issus de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), ils forment le socle minimal de l'ambition environnementale de tous les SAGE.

Il s'agit donc d'atteindre le bon état écologique, chimique et quantitatif des eaux superficielles et souterraines.

Cette stratégie doit également intégrer les objectifs qui ont motivé l'élaboration d'un SAGE sur le territoire et dont l'importance est confirmée par le diagnostic et le scénario tendanciel du territoire :

- Protection de la nappe alluviale de la Bassée pour l'alimentation en eau potable ;
- La préservation de la nappe alluviale de la Bassée en conciliant les différents usages de l'eau ;
- La valorisation d'un patrimoine aquatique très riche, en particulier les nombreuses zones humides et bras morts de la Seine ;
- Le développement des solidarités territoriales.

Et enfin d'autres enjeux sont ressortis des analyses réalisées dans les 1^{eres} phases d'élaboration du SAGE, dont l'intégration dans la stratégie pourra être discutée en CLE :

- Le développement d'une logique de bassin de versant à l'échelle du périmètre Bassée Voulzie, intégrant plus les affluents et non pas uniquement l'axe Seine et la plaine de la Bassée ;
- La lutte contre les pollutions diffuses qui contaminent les eaux superficielles et souterraines, et dégradent la qualité de l'eau potable ;
- La préservation de l'équilibre quantitatif, dans un contexte de hausse potentielle des besoins en eau et de vulnérabilité de la ressource en lien avec les impacts du changement climatique ;
- La préservation et la restauration du lit majeur des cours d'eau du territoire, afin de répondre à des enjeux d'amélioration de la fonctionnalité des milieux mais aussi de prévention des inondations.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, plusieurs scénarios globaux sont déclinables. La construction de ces scénarios globaux est requise par la méthode d'élaboration des SAGE, mais ces scénarios permettent surtout d'avoir une grille de lecture des différentes mesures proposées. S'ils peuvent sembler légèrement caricaturaux de prime abord ils permettent d'illustrer les différentes voies vers lesquelles la CLE pourrait se diriger.



Concrètement, il ne sera pas demandé à la CLE de choisir un scénario global (ce qui n'aurait pas de sens) plutôt qu'une autre, mais de désigner, orientation par orientation, quels sont ses choix. La stratégie finale sera un mix entre ces différents scénarios.

Les 3 scénarios globaux, inspirés par les échanges en CLE et en commissions sont les suivants. Ils sont déclinés par orientation et mesures par la suite.

SCENARIO GLOBAL 1 Un SAGE qui concentre sa stratégie sur quelques axes forts, et plutôt dans le secteur de la Bassée	SCENARIO GLOBAL 2 Un SAGE qui repose sur l'implication des différentes maitrises d'ouvrages locales pour la mise en œuvre de la stratégie	SCENARIO GLOBAL 3 Un SAGE plus centralisé, avec des actions portées par la structure porteuse du SAGE <u>en phase de mise en œuvre</u> , et plus réglementaire
<p><i>Concrètement</i></p> <p>On repart du postulat de l'émergence du SAGE en se focalisant sur les enjeux forts du périmètre : la préservation de la plaine de la Bassée, la gestion de l'axe Seine, le travail sur les solidarités territoriales.</p> <p>Le SAGE est lisible car court et n'aborde pas les sujets jugés non prioritaires par la stratégie.</p>	<p><i>Concrètement</i></p> <p>Le SAGE balaie l'ensemble des enjeux identifiés au cours de l'élaboration, avec des niveaux d'ambition importants afin d'amorcer des initiatives locales, des évolutions de pratiques, ...</p> <p>Les initiatives sont portées par les collectivités compétentes, en supposant un renforcement des moyens, et la structure porteuse détient un rôle de coordination, d'accompagnement et de formation.</p>	<p><i>Concrètement</i></p> <p>L'ensemble des enjeux sont traités avec un niveau d'ambition important et la stratégie est pilotée et mise en œuvre à l'échelle du SAGE. Cela suppose une démultiplication des moyens humains et financiers à l'échelle de la structure porteuse qui coordonne et porte des actions. Ce scénario repose également sur un volet réglementaire assez fort qui permet d'atteindre plus rapidement certains objectifs environnementaux.</p>
<p>+ Production d'un SAGE lisible, succinct et affichant clairement ses priorités.</p> <p>Priorisation des moyens sur certaines thématiques prioritaires.</p>	<p>+ Le SAGE est un document structurant et encadrant de manière ambitieuse la gestion de l'eau et des milieux sur le territoire. L'ensemble des maitrises d'ouvrage locales sont associées à sa mise en œuvre et le traitement des différents enjeux par le SAGE supposera une redéfinition des politiques publiques actuelles, prenant mieux en compte les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques.</p>	<p>+ La démultiplication des maitrises d'ouvrages portées par la structure porteuse du SAGE et suivies par la CLE permettra de s'assurer de l'homogénéité des actions et des niveaux d'ambition à l'échelle du SAGE. Avec également un volet réglementaire ambitieux, ce scénario permet d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie et la reconquête de l'état des masses d'eau.</p>
<p>- SAGE qui n'est pas intégrateur de l'ensemble de la gestion grand cycle de l'eau. Risque de se voir reprocher lors de la consultation de ne pas traiter de certaines thématiques et d'être incompatible avec le SDAGE.</p>	<p>- La mise en œuvre ambitieuse du SAGE reposera sur l'implication des maitrises d'ouvrage locales. La mise en œuvre peut donc être ralentie, avec le risque de ne pas atteindre le bon état des eaux à court terme.</p>	<p>- Ambition du SAGE qui doit être accompagnée de moyens humains et financiers conséquents à l'échelle de la structure porteuse. Les maitrises d'ouvrage locales perdent en autonomie dans la mise en œuvre de la politique de l'eau.</p>

Les scénarios par enjeu

Les scénarios sont déclinés par enjeu et par orientation, avec une liste de mesures qui peuvent revêtir des niveaux d'ambition ou des caractéristiques de mise en œuvre différents.

Les scénarios globaux 1, 2 et 3 sont identifiés à titre indicatif afin de constituer une grille de lecture des différentes mesures proposées. Cela permettra en outre de chiffrer des scénarios qui retranscrivent des stratégies différentes.

Pour rappel, les enjeux structurant le SAGE Bassée Voulzie sont les suivants :

- **Gestion quantitative de la ressource**
- **Qualité des eaux**
- **Milieus aquatiques et humides**
- **Inondations et ruissellements**
- **Solidarités territoriales et gouvernance**

Grille de lecture :



>> Cette mesure est requise par le SDAGE Seine Normandie 2022-2027



>> Cette mesure est à discuter en bureau



>> Cette orientation est transversale à plusieurs enjeux

Enjeu : gestion quantitative de la ressource

Pourquoi répondre à cet enjeu ?

Dans un contexte de changement climatique et donc de raréfaction de la ressource, la préservation de l'équilibre quantitatif sur le territoire Bassée Voulzie est un enjeu fort. En effet les débits d'étiage pourraient baisser de près de 20% à horizon 2050.

Si la structuration du bassin autour de l'axe Seine, abondant en eau et soutenu en étiage par les ouvrages en amont peut donner un relatif sentiment de sécurité au territoire, cela ne doit pas masquer les situations plus contrastées d'autres secteurs du bassin, avec notamment les cours d'eau crayeux en rive gauche de la Seine (Ardusson, Orvin, ...) qui présentent des épisodes d'étiage sévères. Les projections climatiques font par ailleurs craindre un rallongement et une intensification des étiages.



Sur le bassin Bassée-Voulzie, l'hydrologie des rivières est conditionnée par le niveau des nappes, et les prélèvements en nappe à proximité du cours d'eau peuvent avoir une incidence sur la contribution de la nappe au débit du cours d'eau

Les cours d'eau crayeux présentent une vulnérabilité particulière aux étiages sévères et aux assecs, avec des impacts sur la vie biologique du cours d'eau identifiés par les acteurs locaux, qui ciblent ces bassins versants comme étant les plus problématiques en termes d'hydrologie. Les peuplements piscicoles sont d'ailleurs très faibles sur l'amont des cours d'eau. La problématique est donc de savoir si les prélèvements réalisés à proximité de la rivière impactent son hydrologie, et aggravent les phénomènes naturels d'étiage.



Certaines masses d'eau souterraines ou aquifères constituent des réserves stratégiques pour l'alimentation en eau potable en raison de leurs caractéristiques quantitatives, qualitatives et/ou de leur lien avec les zones humides. **Parmi ces « nappes stratégiques » identifiées par le SDAGE, il y a les alluvions de la Bassée, dont l'identification est ancienne puisqu'elles ont été inscrites dans le SDAGE de 1996.**

Si l'on dénombre plusieurs initiatives de gestion locales de l'enjeu quantitatif sur le territoire Bassée Voulzie (en particulier sur le secteur de la nappe de Champigny classée en ZRE et sur le bassin de l'Ardusson, avec un protocole mis en place par la DDT), il n'y a pas pour l'instant de gestion structurelle établie à l'échelle du bassin. C'est donc le rôle du SAGE que de fixer les orientations et le cadre de cette gestion.

Les objectifs fixés par la CLE liés à cet enjeu

- Objectif 1 : Garantir l'équilibre entre les ressources et les besoins en eau ;
- Objectif 2 : Economiser l'eau ;
- Objectif 3 : Inventer une gouvernance de l'axe Seine sur les aspects quantitatifs ;

Les différentes orientations permettant de répondre à l'enjeu

1 Economiser la ressource en eau au sein de tous les usages

2 Assurer une gestion structurelle de la ressource permettant le maintien et la reconquête du bon équilibre quantitatif

3 Sécuriser les ressources en eau stratégiques (Bassée)

Orientation transversale = les enjeux de préservation quantitative et qualitative de la ressource doivent bien être liés, en particulier sur la Bassée. La stratégie de préservation des zones humides est également à relier à cette orientation.

4 Favoriser l'infiltration des eaux dans les sols

Orientation transversale = plutôt que le stockage à l'air libre, le contexte du territoire engage à favoriser l'infiltration des eaux (notamment pendant les crues) pour recharger les nappes. C'est une orientation très transversale : favoriser l'infiltration des eaux permet également de limiter le risque inondation, les coulées de boues et les ruissellements qui facilitent le transfert de polluants vers les milieux aquatiques.

1.1 Economiser la ressource en eau au sein de tous les usages

Le territoire Bassée Voulzie étant historiquement peu concerné par les épisodes de sécheresse sévère, peu de politiques d'économie d'eau sont développées sur le périmètre.

La stratégie du SAGE devra intégrer des actions d'économie d'eau pour tous les usages du périmètre.



En termes de scénarios, le scénario 2 repose sur une déclinaison des mesures d'économie d'eau et de la sensibilisation dans les politiques des collectivités et syndicats compétents pour l'AEP, alors que le scénario 3 propose une centralisation de certaines de ces actions au niveau de la structure porteuse du SAGE. Le scénario 1 ne traite pas de ce volet.

N°	Mesure	Détail	Scénario		
			1	2	3
1.1.1	Améliorer le rendement des réseaux d'eau potable	Sc 2 : Rappeler les principes de gestion patrimoniale des réseaux, planification par les syndicats AEP. Sc 3 : Fixer des objectifs chiffrés pour le rendement, plus ambitieux que les objectifs réglementaires			
1.1.2	Encourager à la sobriété des usages de l'eau potable	Sc 2 & 3 : Sensibilisation des collectivités et des professions du bâtiment, évolution du prix de l'eau, stockage des eaux de pluie, normes de construction, financement de matériel hydro-économe Sc 3 : Possibilité de fixer un objectif chiffré de réduction de consommation par habitant et pilotage des actions d'économie d'eau par la SP SAGE.			
1.1.3	Economiser l'eau dans le cadre des pratiques d'irrigation	Sc 2 & 3 : Améliorer l'efficacité de l'irrigation : sondes ; outils d'aide à la décision, ... et privilégier les cultures peu consommatrices en eau			
1.1.4	Encourager la réutilisation des eaux industrielles	Sc 2 : Sensibiliser les industriels par le biais de la CCI. Sc 3 : Sensibilisation active de tous les préleveurs industriels par la structure porteuse avec invitation à produire un plan d'économie d'eau. Révision des arrêtés de rejet par les DDT.			
1.1.5	Renforcer la sensibilisation des citoyens	Sc 3 : Etablir un bulletin hydrologique mensuel du SAGE, largement diffusé sur le territoire ; sensibiliser auprès des scolaires ; recenser les prélèvements en cours d'eau sous les seuils			
1.1.6	Encourager la réutilisation des eaux usées	Sc 3 : Identifier des sites pilotes permettant de réutiliser les eaux de stations d'épuration urbaines : golfs, irrigation, ...			



1.2 Assurer une gestion structurelle de la ressource permettant le maintien et la reconquête du bon équilibre quantitatif

Plusieurs études sont envisagées pour améliorer la connaissance de la ressource : évaluation des volumes prélevables à l'échelle du SAGE ; modélisation de la nappe de la Craie par le SDDEA ; modélisations pluies-niveaux sur le secteur de la nappe de Champigny / Voulzie par Eau de Paris ; modélisation de la Bassée par le PIREN-Seine ; modélisation Aquif'brie avec le projet Champigny 2060. **La stratégie du SAGE ne propose donc pas d'acquisition de connaissance supplémentaire – hors propositions éventuelles de l'étude volumes prélevables.**

En revanche, une structuration de la gestion quantitative, à l'échelle du SAGE et avec un pilotage par la CLE est à développer. Le SDAGE rappelle en outre que c'est la CLE qui est la structure de concertation pour la gestion pérenne des prélèvements. Le SDAGE recommande également l'élaboration de PTGE dans les « zones à équilibre quantitatif fragile », et les sous bassins du SAGE sont concernés par ce classement. En présence d'un SAGE, c'est la CLE qui porte le PTGE



Compte tenu du cadrage du SDAGE et des priorités de la CLE, cette orientation est traitée avec un niveau d'ambition quasi-similaire dans tous les scénarios.

N°	Mesure	Détail	Scénario		
			1	2	3
1.2.1	Encadrer les prélèvements avec des volumes prélevables 	Sc 1, 2 & 3 : Intégration dans le règlement du SAGE des volumes prélevables et de leur répartition par usage. Création d'un OUGC. REGLEMENT DU SAGE			
1.2.2	Elaborer un PTGE sur les secteurs à risque quantitatif	Sc 1, 2 : Etablir un PTGE sur le secteur de l'Ardusson : détailler les conditions d'élaboration et de portage du PTGE et les objectifs de ce dernier ; Sc 3 : Etendre le PTGE à l'ensemble des secteurs à équilibre fragile (hors axe seine).			
1.2.3	Elaborer des schémas directeurs AEP	Sc 2, 3 : Schémas départementaux et par collectivité : couverture totale du SAGE puis à actualiser tous les 10 ans max			
1.2.4	La CLE instance de gestion quantitative de la ressource en eau 	Sc 1, 2, 3 : Introduire la mise en place de collectifs sécheresses coordonnés par la CLE associant les usagers ; Définir les modalités de la gestion structurelle, rappeler que le cœur des débats se situe en CLE,			
1.2.5	Communiquer sur la gestion de crise	Sc 1, 2, 3 : Communication grand public sur les arrêtés sécheresse, élaboration de PCS sécheresse, harmonisation des arrêtés sécheresse entre les deux départements			
1.2.6	Gérer les nappes à une échelle géographique adaptée	Sc 3 : Identifier ou créer une structure pour la gestion des nappes à une échelle adaptée PROPOSITIONS A DISCUTER EN BUREAU			




1.3 Sécuriser les ressources en eau stratégiques dans la Bassée

Le SDAGE 2022-2027 précise que les « zones de préservation stratégique pour l'AEP » de la Bassée (ou barrettes) deviennent des zones de sauvegarde pour le futur, et que des mesures de protection spécifiques sont à inscrire dans le règlement (prélèvements, pollution).

Une stratégie ambitieuse de protection de la nappe alluviale de la Bassée doit donc impérativement être déclinée dans le SAGE, tant sur l'aspect quantitatif avec une limitation des prélèvements et une interdiction des prélèvements hors AEP ; que sur la sécurisation de la qualité des eaux, avec un encadrement des activités et une limitation des risques de pollution.



Les mesures sont classées dans les scénarios 1 et 3, car elles reposent essentiellement sur la CLE et la structure porteuse du SAGE et font appel au levier réglementaire du SAGE.

N°	Mesure	Détail	Scénario		
			1	2	3
1.3.1	Encadrer les prélèvements dans la Zone de sauvegarde de la Bassée 	Sc 1 & 3 : Déterminer un volume maximum prélevable (volumes actuels et projets) et interdire l'augmentation et les nouveaux prélèvements hors AEP ; conditionner nouveaux prélèvements AEP à des valeurs de rendement des réseaux REGLEMENT DU SAGE			
1.3.2	Encadrer l'occupation du sol dans la zone de sauvegarde 	Sc 1,2 & 3 : Objectif de préservation des ZSF à intégrer dans les documents d'urbanisme. Des pistes pourront être détaillées pour guider les documents.			
1.3.3	Sécuriser cette ressource en eau stratégique : empêcher la détérioration de leur qualité 	Scen 1 & 3 : Interdire les nouveaux rejets impactants : eaux pluviales, stations d'épuration, ... ; recommander des suivis spécifiques de certaines activités ; interdire les forages domestiques ; prévoir un protocole d'intervention en cas de pollution accidentelle de la Seine en lien avec les organismes concernés , ... Levier foncier : beaux agro-environnementaux, plantations de bois rivulaires, ... REGLEMENT DU SAGE			
1.3.4	Mettre en place des périmètres de protection sur les barrettes	Sc 1 & 3 : DUP assortie d'interdiction d'activité, comme pour les périmètres de protection rapproché >> ou sur le modèle des AAC ?? REGLEMENT DU SAGE			

1.4 Favoriser l'infiltration des eaux dans les sols


L'imperméabilisation croissante des sols et la dégradation de leur qualité (et notamment de leur capacité d'infiltration) conduisent à une recharge amoindrie des nappes au profit des ruissellements superficiels. Or sur le périmètre du SAGE Bassée Voulzie, la présence de nappes à fortes capacités est une richesse à préserver, et il est important de favoriser au maximum la recharge des nappes. C'est par ailleurs une mesure dite « sans regret » qui permet de s'adapter aux évolutions climatiques en cours et à venir.

La stratégie du SAGE pourra décliner plusieurs axes permettant de faciliter l'infiltration de l'eau vers les nappes : amélioration de la perméabilité des sols agricoles, déploiement d'ouvrages de stockage naturel et de ralentissement des écoulements (haies, fossés, talus, zones tampons, ZEC et bassins d'infiltration, ...), gestion alternative des eaux pluviales et déracordement de l'existant pour regagner de nouvelles capacités d'infiltration.

En outre, le SDAGE demande au SAGE d'assurer la protection des zones le plus propices à l'amélioration de la capacité de stockage des sols et l'infiltration de l'eau.



Les mesures sont classées dans les scénarios 2 et 3, avec un renforcement du rôle de la structure porteuse du SAGE en scénario 3.

N°	Mesure	Détail	Scénario		
			1	2	3
1.4.1	Favoriser le stockage et l'infiltration des eaux pour la recharge des nappes * 	Sc 2 & 3 : Favoriser les zones d'expansion des crues et zones d'infiltration : bandes enherbées, bassins d'infiltration en bas de pente, ... Mise en place et entretien d'éléments d'hydraulique douce limitant les ruissellements (haies, fascines, ...). Etude préalable pour identifier les zones le plus propices à l'infiltration sur lesquelles prioriser les actions et étudier l'installation de bassins d'infiltration* (cf. orientation 4.1, lien avec les zones d'expansion de crue) Favoriser le développement de l'agriculture de conservation des sols, de l'agroforesterie, pour améliorer la perméabilité des sols. Sc 3 : objectifs chiffrés et animation des actions par la structure porteuse.			
1.4.2	Favoriser la gestion des eaux pluviales à la source	Sc 2 & 3 : Elaborer un guide et mener des actions de sensibilisation (SP SAGE) ; inscrire un délai pour la réalisation des zonages pluviaux et schémas de gestion des eaux pluviales			
1.4.3	Limiter l'imperméabilisation des sols dans les documents d'urbanisme	Sc 2 & 3 : Repenser l'urbanisme : normaliser les chaussées drainantes, limiter l'artificialisation, sensibiliser à la doctrine "stop bitume", désimperméabiliser certains sols. Intégrer dans les documents d'urbanisme l'objectif de préservation des éléments paysagers : haies, boisements, .. Sc 3 : Intégrer des objectifs chiffrés de désimperméabilisation ?			

* *L'avantage du stockage souterrain de l'eau est d'éviter l'évaporation et l'emprise foncière d'un stockage de surface. Il permet également de gérer des crues (zones d'expansion de crue).*

Enjeu : qualité des eaux

Pourquoi répondre à cet enjeu ?

La majorité des masses d'eau superficielles et souterraines du bassin n'atteignent pas le bon état au sens de la DCE (directive cadre sur l'eau). Des nitrates et pesticides sont détectés à des concentrations supérieures aux seuils du bon état, en particulier dans les eaux souterraines et la quasi-totalité des captages du territoire sont contaminés. Ces derniers enregistrent des dépassements ponctuels des normes sanitaires et beaucoup sont classés sensibles et/ou prioritaires au titre du SDAGE, qui demande l'élaboration de programmes de reconquête de la qualité des eaux.

Les sources de pollution ponctuelles et diffuses sont diverses sur le bassin versant et des initiatives de réductions de ces pressions polluantes sont lancées progressivement. Ces initiatives doivent néanmoins être renforcées pour permettre la reconquête de la qualité des eaux superficielles et souterraines, et sécuriser la ressource en eau potable.



Aujourd'hui, les masses d'eau du territoire sont confrontées à une problématique ancienne et généralisée de la contamination des eaux par les nitrates et les produits phytosanitaires. Malgré les réglementations et les programmes en cours, l'amélioration de l'état des eaux souterraines sera certainement lente compte tenu de l'inertie des milieux et des temps de transfert des polluants.

De ces contaminations découle une dégradation ancienne de la qualité des eaux au niveau des captages AEP. Des réponses sont apportées par les collectivités compétentes en termes de sécurisation de la distribution de l'eau aux habitants (interconnexions pour dilution, traitements de l'eau) et, plus récemment, de reconquête des ressources dégradées. Compte tenu de la dégradation de la qualité des eaux brutes vis-à-vis des nitrates et pesticides, 18 captages sont identifiés comme prioritaires et 39 captages sont identifiés comme sensibles vis-à-vis des pollutions diffuses dans le SDAGE 2022-2027, soit plus de la moitié des captages du territoire.



En matière d'assainissement, la réglementation est ancienne (directive ERU et textes d'application) et les compétences sont exercées depuis longtemps par les collectivités (investissements) ; des non-conformités subsistent notamment pour ce qui concerne les stations d'épuration de petites capacités et/ou vétustes.

En outre, des rejets même conformes à la réglementation peuvent avoir des impacts locaux et ponctuels sur la qualité des cours d'eau, notamment à l'étiage. Aucune information n'est disponible sur l'adéquation des rejets à la sensibilité des cours d'eau à l'étiage (qui reste une préoccupation des acteurs locaux) ;

Les objectifs fixés par la CLE liés à cet enjeu

Objectif 4 : Améliorer la qualité des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides ;

Objectif 5 : Restaurer et préserver la qualité des eaux pour l'eau potable ;

Objectif 6 : Adapter les rejets de l'assainissement domestique à la sensibilité des milieux aquatiques ;

Objectif 7 : Stopper les déversements d'eau usée ponctuels ;

Objectif 8 : Maîtriser les rejets de l'assainissement industriel, en particulier sur l'axe Seine ;

Objectif 9 : Suivre et communiquer sur la qualité des eaux sur le bassin ;

Objectif 10 : Développer les partenariats entre acteurs pour l'amélioration de la qualité des eaux

Les différentes orientations permettant de répondre à l'enjeu



1 Limiter les transferts polluants et les ruissellements

Orientation transversale : A lier à l'orientation 1.4 « Favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols » qui décline plusieurs mesures permettant de recharger les nappes : Favoriser le stockage et l'infiltration des eaux pour la recharge des nappes ; Favoriser la gestion des eaux pluviales à la source et limiter l'imperméabilisation des sols dans les documents d'urbanisme. L'ensemble de ces mesures participent à la limitation des transferts polluants par ruissellement, en particulier les mesures d'hydraulique douce et de réimplantation d'éléments paysagers.

2 Empêcher toutes les pollutions liées aux systèmes et ouvrages d'assainissement

3 Limiter les pollutions dues aux micropolluants et effluents dangereux

4 Limiter les pollutions diffuses d'origine agricole

5 Reconquérir la qualité des eaux des captages d'eau potable

2.1 Limiter les transferts polluants et les ruissellements

La pollution des cours d'eau est caractérisée par le croisement entre une pression polluante et un risque de transfert. Il est important de travailler sur l'axe de limitation des risques de transfert afin de préserver les ressources, levier d'action peu développé sur le territoire puisqu'il n'y a pas de politique coordonnée de restauration des haies, de mise en place de zones tampons etc., ...

C'est également un axe d'adaptation au changement climatique du territoire puisqu'une intensification des précipitations et donc des ruissellements et phénomènes érosifs est attendue.



Les mesures sont classées dans les scénarios 2 et 3, avec un renforcement du rôle de la structure porteuse du SAGE en scénario 3.

N°	Mesure	Détail	Scénario		
			1	2	3
2.1.1	Prendre en charge l'enjeu de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	Sc 2 & 3 : recommander la prise de compétence « érosion ruissellement » par les structures GEMAPI ou déléguée à la SP du SAGE			
2.1.2	Cartographier les axes de ruissellement préférentiels	Sc 2 & 3 : lancer des études (soit les structures GEMAPI, soit la SP du SAGE) de cartographie des axes de ruissellements			
2.1.3	Mettre en place des ouvrages d'hydraulique douce : haies, fascines, bandes enherbées	Permet de ralentir les écoulements et de favoriser l'infiltration des eaux. Idem orientation 1.4 pour le détail			

2.2 Empêcher toutes les pollutions liées aux systèmes et ouvrages d'assainissement

La lutte contre les pollutions liées aux systèmes et ouvrages d'assainissement n'est pas une thématique prioritaire du SAGE, cet enjeu étant traité par la réglementation (directive ERU, ...) et par les actions des syndicats d'assainissement.

Quelques points peuvent néanmoins être rappelés ou identifiés dans la stratégie du SAGE, en particulier la problématique de pollution ponctuelle des cours d'eau en cas de forte pluie et donc de dérivation du trop-plein d'eaux de la station d'épuration (by pass, déversoirs d'orage, ...).



Les mesures sont classées dans les scénarios 2 et 3, avec un renforcement du rôle de la structure porteuse du SAGE en scénario 3.

N°	Mesure	Détail	Scénario		
			1	2	3
2.2.1	Prévoir un système d'alerte et de réponse aux pollutions accidentelles et ponctuelles des cours d'eau	Sc 2 & 3 : Vérifier les risques de pollution ponctuelle (by-pass) lors des orages et mettre en place un protocole de gestion rapide des pollutions accidentelles des cours d'eau			
2.2.2	Identifier les points noirs et réhabiliter les ouvrages et réseaux correspondants	Sc 2 & 3 : Veiller à la conformité des STEU (poursuivre les investissements) et résoudre les problèmes de réseau de collecte et d'eaux claires parasites Sc 3 : intégrer dans le SAGE des objectifs chiffrés sur la réhabilitation des réseaux de collecte			
2.2.3	Sensibiliser sur la mise aux normes des ouvrages d'assainissement collectifs non	Sc 2 & 3 : Communication spécifique par les EPCI et la SP SAGE			


2.3 Limiter les pollutions dues aux micropolluants et effluents dangereux

Si les risques liés aux polluants émergents soulèvent des craintes auprès du grand public et de certains acteurs locaux, les connaissances à ce sujet sont peu étendues et encore au stade de la recherche.

La stratégie du SAGE se limitera à une amélioration des connaissances sur les pollutions par les substances émergentes et sur les risques de pollution par des effluents dangereux.



Les mesures sont classées dans les scénarios 2 et 3, avec un renforcement du rôle de la structure porteuse du SAGE en scénario 3.

N°	Mesure	Détail	Scénario		
			1	2	3
2.3.1	Améliorer les connaissances sur les pollutions par les micropolluants	<p>Sc 2 & 3 Cibler les structures compétentes en matière d'AC : rechercher ponctuellement les micropolluants transitant dans les systèmes d'AC, notamment les médicaments ; Communiquer et partager en CLE les résultats</p> <p>Sc 3 : Créer un réseau de suivi spécifique à l'échelle du SAGE (SP du SAGE)</p>			
2.3.2	Identifier les secteurs sensibles à des pollutions d'origine industrielle 	<p>Sc 2 : prévoir la réalisation d'une telle carte en phase de mise en œuvre</p> <p>Sc 3 : proposer une carte dans le PAGD à partir de la localisation des industries</p> <p><u>PROPOSITION A ETUDIER EN BUREAU</u></p>			

2.4 Limiter les pollutions diffuses d'origine agricole


Les concentrations importantes en nitrates et la détection de nombreuses substances phytosanitaires dans les eaux sont la conséquence de l'occupation du sol du périmètre du SAGE, très agricole.

Il ne s'agit pas dans le SAGE de remettre en cause l'orientation agricole du territoire, mais de proposer des pistes qui permettraient d'évoluer vers une agriculture à moindre impact sur la ressource en eau, en particulier en favorisant les cultures à bas niveau d'intrant.

Cela passe par un accompagnement accru des exploitants agricoles mais surtout par la mise en place d'un contexte économique favorable au développement de ces cultures : développement de filières et donc identification de débouchés.



S'il est possible de faire reposer la stratégie sur la mise en place d'actions par les syndicats AEP (sc 2), il peut être intéressant de coordonner et développer des actions à large échelle à l'échelle du SAGE (sc 3), en collaboration avec les partenaires agricoles du territoire. Ces actions d'inscrivent également dans le cadre de l'atteinte des objectifs de la directive « nitrates ».

N°	Mesure	Détail	Scénario		
			1	2	3
2.4.1	Favoriser les cultures bas niveau d'intrant à l'échelle du SAGE 	Sc 1, 2 & 3 : Cibler les opérateurs de conseil agricoles et détailler les pratiques compatibles avec une bonne qualité des eaux. Plan d'action spécifique sur les phytosanitaires.			
2.4.2	Travailler sur la diversification des débouchés pour soutenir l'évolution des systèmes de production	Sc 3 : Faire appel au mandat politique des membres de la CLE Financer des postes dans les coopératives agricoles ou en appui Lancer des PAT (projets alimentaires de territoire) pour développer les liens entre collectivités et profession agricole			
2.4.3	Engager des opérations foncières pour préserver les secteurs les plus vulnérables	Sc 2 : encourager les opérations foncières, à mener par les syndicats AEP : plantation de bois, beaux environnementaux, ... Sc 3 : Piloter une stratégie foncière échelle SAGE (en intégrant les syndicats AEP)			
2.4.4	Encadrer le développement des bassins de digestats (résidus de méthanisation)	Sc 2 & 3 : encadrer la localisation (interdire proximité cours d'eau ou nappe affleurante) ; côtes, ... REGLEMENT DU SAGE			

2.5 Reconquérir la qualité des eaux des captages d'eau potable

Le SDAGE demande aux SAGE de s'assurer de la restauration de la qualité des eaux des aires d'alimentation de captages (AAC) : mesures incitant à la réduction des produits phyto utilisés et à la maîtrise des apports en azote ; mesures visant à limiter les transferts polluants ; mesures foncières ; sensibilisation des élus ; ...

Le SAGE Bassée Voulzie est particulièrement concerné par cet enjeu de dégradation de la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable, avec plus de la moitié des captages classés sensibles ou prioritaire et un grand nombre d'abandon de captages trop pollués.


Ce point devra donc constituer un axe ambitieux de la stratégie du SAGE, alors que les opérations de reconquête démarrent tout juste en dehors des actions, anciennes, menées par Eau de Paris sur le secteur des sources de la Voulzie.



Cette orientation doit être traitée de manière ambitieuse quelque-soit le scénario. Dans le scénario 3, le levier réglementaire est actionné en proposant le lancement de procédures ZSCE sur les captages les plus contaminés et stratégiques : il s'agit de laisser la possibilité de prendre des mesures contraignantes dans plusieurs années en cas d'échec des actions contractuelles.



Rappel des objectifs du SDAGE : tous les captages prioritaires doivent être couverts par un plan d'action depuis 2022 ; tous les captages doivent voir leur AAC délimitée d'ici 2027 ; objectif de 50% des surfaces des AAC en bas niveaux intrants (cultures permanentes, AB, ...) d'ici 2027

N°	Mesure	Detail	Scénario		
			1	2	3
2.5.1	Mieux connaître les dynamiques de pollution et temps de transfert	Sc 2 & 3 : Quantifier les temps de transfert des polluants (notamment des nitrates), études à mener soit par les syndicats AEP soit par la structure porteuse du SAGE			
2.5.2	Lancer les opérations AAC 	Sc 1, 2 & 3 : Détailler les étapes des procédures et les attentes vis-à-vis du plan d'action ; décliner des objectifs d'occupation du sol, de pratiques, de qualité de l'eau ; rappeler l'importance d'évaluer l'efficacité des actions et rendre compte en CLE ; Organiser des échanges entre gestionnaires AEP sur ces problématiques : s'inspirer des actions Eau de Paris <u>PROPOSITION A ETUDIER EN BUREAU</u>			
2.5.3	Mettre en place des procédures ZSCE sur les captages les plus dégradés et à enjeux	Sc 3 : Le classement en ZSCE par arrêté préfectoral concernerait les captages les plus contaminés. Il s'agit simplement de publier par arrêté la délimitation de l'aire d'alimentation de captage dans un 1 ^{er} temps. <u>PROPOSITION A ETUDIER EN BUREAU</u>			
2.5.4	Suivre et communiquer sur la qualité des eaux au niveau des captages	Sc 2 & 3 : Organiser des présentations en CLE ; intégrer des synthèses pédagogiques sur la qualité de l'eau avec l'envoi de la facture d'eau			

Enjeu : Milieux aquatiques et humides

Pourquoi répondre à cet enjeu ?

Les espaces naturels du SAGE Bassée Voulzie présentent des intérêts patrimoniaux importants, concentrés en particulier dans la vallée alluviale de la Bassée. Le caractère patrimonial de la Bassée, déjà bien documentée et faisant l'objectif de nombreuses initiatives de gestion, ne doit pas occulter pour autant la biodiversité « ordinaire » qui se développe dans et le long des cours d'eau du reste du bassin.

Les programmes de restauration des fonctionnalités des rivières et des milieux aquatiques, initiés par les porteurs de la compétence GEMAPI depuis quelques années (SMBVA et SDDEA) doivent ainsi se poursuivre.

En ce qui concerne la Bassée, les nombreux usages qui s'y développent et doivent être encadrés afin de limiter au maximum les impacts sur les milieux. Ces activités (carrières, populiculture, ...) font partie de l'identité de la Bassée et selon les acteurs du bassin elles ne sont pas incompatibles avec l'enjeu de préservation des milieux, mais les bonnes pratiques doivent impérativement se généraliser.



Parmi les 32 masses d'eau suivies, seules 9 sont en bon état biologique. C'est principalement l'indice qui s'intéresse aux invertébrés qui est identifié comme paramètre déclassant. Une dégradation de cet indicateur biologique est souvent reliée à des problématiques de morphologie du cours d'eau.

Les altérations physiques sont anciennes et nombreuses : curages anciens affectant la structure du lit, ripisylve en mauvais état, rectification et incision du lit, dégradation des berges, obstacles à l'écoulement, ... Aujourd'hui, les structures compétentes pour la GEMAPI travaillent à la restauration et à l'entretien des cours d'eau du périmètre, depuis de nombreuses années sur l'ouest du territoire (SMBVA).



Les espaces naturels du SAGE Bassée Voulzie présentent des intérêts patrimoniaux importants, concentrés dans la plaine de la Bassée. Par son réseau de noues, de forêts alluviales, de prairies humides, la Bassée renferme des milieux naturels remarquables de grande qualité ayant donné lieu à diverses reconnaissances et mesures de protection.

La plaine de la Bassée est considérée comme zone humide d'intérêt national, et c'est en amont de Nogent sur Seine que la plaine de la Bassée présente les caractéristiques écologiques les plus intéressantes. De nombreuses menaces pèsent néanmoins sur les zones humides dont les surfaces ont très largement reculé au cours du siècle dernier : jusqu'à peu ces milieux étaient considérés comme insalubres et l'assèchement était favorisé. Ainsi depuis 1955, 80% des prairies humides de la Bassée seine-et-marnaise ont disparu soit une surface d'environ 1000 ha (source RNN de la Bassée). Les conclusions des études du PIREN Seine vont dans le même sens.



La plaine de la Bassée est à la croisée de nombreux enjeux qu'il est essentiel de concilier, avec d'une part une zone humide d'intérêt national, dont les équilibres écologiques doivent être préservés ; et d'autre part de nombreuses activités et usages qui sont dépendants des ressources de la Bassée : gravières, populiculture, ...

Ces enjeux ne sont pas incompatibles, mais les activités doivent être correctement encadrées afin de limiter au maximum les impacts sur la biodiversité et les milieux.

Les objectifs fixés par la CLE liés à cet enjeu

Objectif 11 : Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau et les continuités écologiques ;

Objectif 12 : Restaurer et replanter la ripisylve ;

Objectif 13 : Faire le lien entre l'hydrologie des cours d'eau et les fonctionnalités des milieux ;

Objectif 14 : Restaurer, préserver et recréer les milieux humides, ainsi que les trames entre les zones humides ;

Objectif 15 : Préserver les fonctionnalités des lits majeurs des cours d'eau ;

Les différentes orientations permettant de répondre à l'enjeu

1 Restaurer les cours d'eau du bassin et préserver les lits majeurs



2 Appliquer une stratégie de gestion des zones humides



Orientation transversale = à lier aux orientations visant la préservation de la zone de sauvegarde de la Bassée. L'encadrement des activités et le développement d'interventions foncières permettront de sauvegarder la nappe mais participeront aussi à préserver les zones humides du secteur et à en améliorer les fonctionnalités.

3 Généraliser les bonnes pratiques des activités impactant les milieux aquatiques

4 Préserver la biodiversité aquatique et participer à la restauration des populations migratrices




3.1 Restaurer les cours d'eau du bassin et préserver les lits majeurs

Les masses d'eau du territoire Bassée Voulzie n'atteignent pas, pour la majorité, le bon état écologique. **Des travaux ambitieux de restauration de la morphologie et des fonctionnalités des cours d'eau sont donc nécessaires pour espérer regagner le bon état.**

Aussi le SDAGE liste plusieurs éléments qui devront figurer dans la stratégie du SAGE : prévoir des plans de restaurations ambitieux des milieux ; mettre en place un programme de restauration de la continuité écologique ; cartographier l'espace de mobilité des rivières ; ...



Les socle requis par le SDAGE limite les différences entre les scénarios, qui reposent donc principalement sur des niveaux d'ambition différents.

N°	Mesure	Détail	Scénario		
			1	2	3
3.1.1	Couvrir l'ensemble du périmètre par des plans de restauration des milieux aquatiques 	Sc 1, 2 & 3 : Rappeler le contenu des plans de restauration et les secteurs prioritaires : restauration hydromorphologique du lit mineur, préservation des lits majeurs, restauration ripisylve, rétablissement de la continuité écologique, restauration des zones humides Sc 3 : Fixer des objectifs de linéaires restaurés et le suivi d'indicateur d'évolution de l'état des milieux <u>PROPOSITION A ETUDIER EN BUREAU</u>			
3.1.2	Définir un plan de gestion de l'axe Seine	Sc 3 : Elaborer un plan de gestion des noues et bras morts de la Seine et restauration / entretien des canaux abandonnés (<i>quel MO pour la coordination/ chef de file ?</i>) Comprend : étude d'opportunité du devenir des canaux de navigation abandonnés, inventaire des noues, plan de gestion et d'entretien des noues, maîtrise foncière. <u>PROPOSITION A ETUDIER EN BUREAU</u>			
3.1.3	Rétablir la continuité écologique sur les cours d'eau 	Sc 1, 2 & 3 : Décliner la stratégie du SAGE sur la continuité écologique : restaurer à l'opportunité, le + possible, en mettant également en avant les bénéfices pour la prévention des inondations ; importance de la concertation. sc 3 : prévoir une étude spécifique et fixer des objectifs de taux d'étagement et de taux de fractionnement sur les différents cours d'eau			
3.1.4	Cartographier l'espace de mobilité des rivières 	Sc 1 & 2 : Cartographie à lancer en phase de mise en œuvre Sc 3 : cartographie à intégrer dès à présent dans le SAGE <u>PROPOSITION A ETUDIER EN BUREAU</u>			
3.1.5	Communiquer et sensibiliser sur les fonctionnalités des cours d'eau	Sc 2 & 3 : Elaborer une charte de gestion des berges et instaurer un zonage spécifique Elaborer un guide de sensibilisation des riverains			

3.2 Appliquer une stratégie de gestion des zones humides

Compte tenu de la richesse exceptionnelle de la grande plaine humide de la Bassée, la CLE souhaite que la préservation des zones humides soit un axe fort de la stratégie du SAGE. Au côté des zones humides remarquables de la Bassée, les zones humides « communes » ne devront pas non plus être oubliées de la stratégie.

Le SDAGE demande par ailleurs un niveau d'ambition important dans le SAGE sur le volet zones humides. Les SAGE doivent cartographier les milieux humides et évaluer leurs fonctionnalités, ce qui est en cours sur le périmètre Bassée Voulzie. Ils doivent également identifier les zones humides pour lesquelles certains projets ne sont pas compatibles avec les enjeux de préservation, et peuvent délimiter des ZHIEP.





Le scénario 3 propose de mobiliser le levier réglementaire du SAGE afin d'assurer une protection plus importante des zones humides. L'ambition de ces règles de protection pourra varier selon les modalités d'écriture et la cartographie associée. Ce scénario propose également le classement des zones humides « à enjeu » en ZHIEP.

Les **ZHIEP** (zones humides d'intérêt environnemental particulier) sont des zones humides dont le maintien ou la restauration présente un intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant, ou une valeur touristique, écologique, paysagère ou cynégétique particulière. Elles sont délimitées par le préfet. Cet outil permet d'établir un programme d'actions visant à restaurer, préserver, gérer et mettre en valeur de façon durable ces ZHIEP. Certaines des mesures du programme d'action peuvent être rendues obligatoires par le préfet dans un délai de trois ans après la mise en place de ce programme.

Au sein des ZHIEP, il est possible d'identifier des **ZSGE** (zones stratégiques pour la gestion de l'eau), zones qui contribuent de manière significative à la protection de la ressource en eau potable ou à l'atteinte des objectifs du SAGE. Dans ces zones, des servitudes d'utilité publique peuvent être mises en place afin de restreindre certains usages incompatibles avec la préservation de ces zones humides.

N°	Mesure	Détail	Scénario		
			1	2	3
3.2.1	Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme	<p>Sc 1,2 & 3 : Intégrer la cartographie des zones humides dans le SAGE, qu'il faudra prendre en compte dans les documents d'urbanisme</p> <p>Sc 3 : Recommander la réalisation d'un inventaire zone humide pour toute zone ouverte à l'urbanisation et mettre à jour régulièrement la carte des zones humides du SAGE pour information</p>			
3.2.2	Préserver les zones humides à enjeu	<p>Sc 1,2 & 3 : Délimiter les zones humides à enjeu dans le SAGE, ce qui permet d'y associer des mesures et règles plus ambitieuses.</p> <p>Identifier dans le règlement les valeurs de compensation en cas de destruction de zones humides : à minima reprendre le SDAGE, possible d'être plus ambitieux, et de distinguer les zones humides à enjeu. Prévoir un guide de la compensation.</p> <p>REGLEMENT DU SAGE</p> <p>Sc 3 : Délimiter des ZHIEP et des ZSGE sur les ZH à enjeu = statut réglementaire car ces ZH délimitées par arrêté préfectoral et</p>			

		<p>font l'objet d'un plan d'action spécifique. La mise en place de servitudes d'utilité publique est possible sur les ZSGE (par ex pour interdire drainage, remblaiement ou retournement de prairies dans la zone de sauvegarde de la Bassée).</p> <p><u>PROPOSITIONS A DISCUTER EN BUREAU</u></p>			
 3.2.3	Sanctuariser les zones humides à enjeux	<p>Sc 1 & 3 : dans le règlement du SAGE, interdire la destruction (sauf projet d'intérêt général) de toutes les zones humides du SAGE ou des zones humides à enjeu.</p> <p>REGLEMENT DU SAGE</p> <p><u>PROPOSITIONS A DISCUTER EN BUREAU</u></p>			
3.2.4	Améliorer la gestion et l'entretien des zones humides	<p>Sc 1,2 & 3 Actions de sensibilisation et communication spécifiques (grand public) sur les services rendus par les ZH et bonnes pratiques à adopter, mise en place de pour compenser la gestion des ZH, notamment en milieu agricole : remise en prairie de terres humides, retrait de drains, ...</p> <p>Intégrer la gestion des zones humides dans les actions des syndicats GEMAPI</p> <p>Mettre en place une zone humide pilote ou « vitrine » par EPCI : gestion, valorisation et sensibilisation autour de la zone humide.</p> <p>Sc 3 : SP SAGE chef de file pour coordonner les actions de gestion des zones humides ?</p>			
 3.2.5	Restaurer les zones humides dégradées	<p>Sc 1,2 & 3 : Elaborer un plan de restauration des zones humides non fonctionnelles : cartographier les secteurs prioritaires pour la restauration (intégrer la cartographie dans le SAGE ?), identifier les MO, ...</p> <p>Faire le lien avec des mesures de restauration des anciennes carrières (création de zones humides)</p> <p>Accompagner les porteurs de projet dans les actions de compensation : identifier les ZH non fonctionnelles pouvant faire l'objet d'actions de compensation</p> <p>Sc 3 : Fixer un objectif chiffré et daté de re - création de zones humides. SP SAGE chef de file pour coordonner ce plan de restauration des zones humides ?</p> <p><u>A DISCUTER EN BUREAU</u></p>			
3.2.5	Définir une stratégie foncière pour la préservation des zones humides	<p>Sc 1,2 & 3 : maitrise foncière et gestion par le CEN sur l'amont du SAGE</p> <p>Sc 3 : maitrise foncière coordonnée SAGE, formalisée dans le plan de gestion / restauration</p>			

3.3 Généraliser les bonnes pratiques des activités impactant les milieux aquatiques

De nombreuses activités liées à la Seine sont présentes dans la plaine de la Bassée. **S'il ne s'agit pas de les interdire, la stratégie du SAGE devra proposer des mesures d'encadrement des activités et de diffusion des bonnes pratiques** afin que ces différents usages soient compatibles avec les objectifs de préservation de la zone, et en particulier de la zone de sauvegarde de la Bassée.


N°	Mesure	Détail	Scénario		
			1	2	3
3.3.1	Encadrer le développement des carrières	<p>Sc 1,2 & 3 Préserver les secteurs sensibles de la zone de sauvegarde de la Bassée- reprendre les zonages d'interdiction actuels / réfléchir à l'opportunité de classer quelques secteurs spécifiques si enjeux très importants par ex futurs captages AEP si localisation connue ?</p> <p><u>PROPOSITIONS A DISCUTER EN BUREAU</u></p>			
3.3.2	Encadrer les remises en état des carrières	<p>Sc 1,2 & 3 Mettre en place un guide de bonnes pratiques, reprenant le savoir-faire des carriers et les dernières avancées en termes de restauration ; favoriser la création de zones humides Poursuivre le programme roselière</p> <p>Sc 3 : Intégrer directement des recommandations dans la disposition du SAGE ?</p>			
3.3.3	Améliorer les pratiques de l'activité de populiculture	<p>Sc 1,2 & 3</p> <p>Reprendre des éléments de bonne pratique dans la disposition du SAGE : plantation ripisylve, pas de recours aux herbicides, ...</p> <p>Proposer la réalisation de guides voire d'une charte ?</p> <p>Identifier des secteurs sensibles ou interdire la populiculture (zone de sauvegarde - ambition dépend de la cartographie)</p>			

3.4 Préserver la biodiversité aquatique et participer à la restauration des populations migratrices

Cette orientation répond à la demande du SDAGE d'intégrer dans le SAGE les objectifs du PLAGECOMI (plan de gestion des migrateurs) et de développer les plans de gestion piscicole.

Cependant sur le territoire Bassée Voulzie, les enjeux migrateurs sont limités du fait de la présence d'écluses sur la Seine – est-il réaliste d'envisager un équipement des ouvrages ? - et les plans de gestion piscicoles ont bien été élaborés par les fédérations de pêche.

L'opportunité de cette orientation est donc à discuter.

N°	Mesure	Détail	Scénario		
			1	2	3
3.4.1	Améliorer la gestion des ouvrages sur la Seine pour les espèces migratrices	Envisager des équipements ou gestion des écluses ou irréaliste ? Opportunité de travailler sur les ouvrages de la Seine lorsque le canal grand gabarit sera construit ? Quelle MO ? <u>PROPOSITIONS A DISCUTER EN BUREAU</u>			
3.4.2	Développer les plans de gestion piscicoles 	A conserver ? Rappeler que les PDPG doivent être mis à jour régulièrement, proposer une présentation des suivis piscicoles en CLE ?			

Enjeu : Inondations et ruissellements

Pourquoi répondre à cet enjeu ?

Le risque inondation est une thématique majeure du bassin, qui s'apprécie d'une part localement (risques identifiés sur le territoire Bassée Voulzie) et d'autre part dans une logique de solidarité amont-aval, le territoire de la Bassée jouant un rôle d'expansion des crues de la Seine auxquelles est particulièrement exposée l'agglomération parisienne en aval.

Si les risques qui pèsent sur l'aval sont bien documentés et les stratégies de réduction des risques déployées, la connaissance des risques au sein du périmètre du SAGE est moins développée et doit être étoffée, comme doit également l'être la culture du risque des populations.



Le risque d'inondation sur le périmètre provient principalement d'inondation par débordement de cours d'eau. Dans le cas de Seine, ce phénomène survient à l'occasion des crues lentes de plaine souvent liées à des pluies répétées, prolongées ou intenses qui provoquent une élévation plus ou moins brutale du débit et par conséquent de la hauteur des cours d'eau.

Ces inondations sont souvent lentes (la montée des eaux s'étale sur plusieurs jours) et longues (la décrue peut prendre d'une journée à plusieurs semaines).

Même si les aménagements qui ont été réalisés au cours du 20^{ème} siècle, notamment les lacs réservoirs en amont du bassin, offre une protection significative et contribuent à réduire le risque d'inondation au niveau du bassin de la Seine et du périmètre du SAGE, la maîtrise de l'aléa hydraulique ne peut être garantie. Le bassin de la Seine et le territoire du SAGE reste donc par définition vulnérable.



En matière de gestion et de prévention des inondations, de nombreux programmes ou réglementations (PPRI, PAPI, ...) sont mis en œuvre par les acteurs (Etat, EPTB, ...). Néanmoins, les réponses apportées apparaissent hétérogènes selon les territoires (entre le département de la Seine et Marne et le département de l'Aube, entre l'axe Seine et les affluents, ...).

La plus-value du SAGE devra être justifiée sur ce thème au regard des programmes existants : développement de la culture du risque, identification et préservation des zones d'expansion des crues, limitation des ruissellements sur le territoire, ... ;

Les objectifs fixés par la CLE liés à cet enjeu

Objectif 16 : Réduire la vulnérabilité du bassin vis-à-vis du risque d'inondation ;

Objectif 17 : Améliorer la culture du risque d'inondation ;

Objectif 18 : Restaurer et recréer des zones d'expansion de crue ;



Objectif 19 : Associer le SAGE à la gestion de l'axe Seine pour le volet inondation.

4.1 Favoriser la prise en compte du risque inondation à l'échelle du SAGE

Le SAGE n'a pas vocation à traiter l'enjeu inondation comme le fait un PAPI (programme d'action de prévention des inondations) mais plusieurs actions transversales de la stratégie remplissent des objectifs de lutte contre les inondations, en particulier en diminuant l'aléa.

Il s'agit en particulier des mesures de préservation et d'aménagement des zones d'expansion de crue, qui permettent de limiter l'aléa en réduisant et en écrêtant l'onde de crue. Pourra également être étudiée la mobilisation de ces zones comme secteurs d'infiltration prioritaire afin de participer à la recharge des nappes (bassins d'infiltration, ...), en lien avec l'orientation 1.4 du SAGE.

On notera que le SDAGE demande aux SAGE d'identifier et de délimiter les ZEC naturelles, dégradées et disparues, et de prévoir des dispositions et règles spécifiques. LE SAGE doit aussi étudier la possibilité de mobiliser de nouvelles capacités d'expansion des crues.

N°	Mesure	Détail	Scénario		
			1	2	3
4.1.1	Cartographier et préserver les ZEC 	Sc 2, 3 Cartographier les secteurs propices pour la préservation et l'entretien des ZEC, Intégrer ces cartographies dans les documents d'urbanisme, Elaborer un plan d'aménagement et de gestion des ZEC (quel MO ? EPTB ? SP SAGE) PROPOSITIONS A DISCUTER EN BUREAU			
4.1.2	Interdire le développement des installations et activités dans les ZEC 	Sc 3 : Interdire les IOTA et ICPE dans les ZEC REGLEMENT DU SAGE			
4.1.3	Améliorer la culture du risque	Sc 2, 3 S'assurer que les PCS et DICRIM sont réalisés Prévoir des actions de communication			
4.1.4	Rappeler les bénéfices des crues sur les milieux de la Bassée	Sc 2, 3 Sensibilisation et communication Etudier le bénéfice des crues sur les milieux de la Bassée (ex : PIREN Seine ?)			

Enjeu : solidarités territoriales et gouvernance

Pourquoi répondre à cet enjeu ?

Le territoire Bassée Voulzie est marqué par une multiplicité des acteurs et d'actions qui devront être coordonnées à l'échelle du bassin, et avec un accompagnement des maîtrises d'ouvrage.

On notera également que le sujet des solidarités territoriales, en particulier dans une logique de solidarité amont-aval est un sujet central sur le territoire : le bassin est perçu comme étant un territoire « servant » du bassin de la Seine par les acteurs locaux (prévention des inondations, prélèvements en eau, gestion des débits de la Seine, carrières, ...).

Néanmoins, le SAGE est l'occasion de faire émerger une identité propre au territoire, délimité par des frontières hydrographiques et concerné par des enjeux spécifiques sur les thématiques de l'eau.



Le périmètre du SAGE, et notamment la plaine de la Bassée, est un élément structurant de la gestion de l'eau pour la région parisienne et le bassin de la Seine. Les acteurs ressentent fortement leur territoire comme un territoire « servant » du bassin de la Seine, et souhaitent à ce titre que des mécanismes de solidarités plus importants soient mis en place (représentation, financement, appui technique, ...).



La Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'organe politique décisionnel dans la définition des politiques locales de l'eau sur le périmètre. Elle est donc le lieu privilégié d'échanges entre acteurs concernant l'ensemble des plans, programmes et projets liés à la gestion et à la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le rôle de la CLE pourrait se trouver dans la recherche d'une cohérence des interventions et programmes à l'échelle du périmètre, sur la définition de priorités d'actions (financement) ou de contenu minimum des programmes et sur la portée réglementaire de l'outil.

Le renforcement des habitudes de travail entre acteurs et de collaboration entre collectivités (régions, départements, collectivités locales) pourrait se matérialiser à travers une « commission inter programme » à l'échelle du périmètre SAGE.



Enfin, à la demande des collectivités locales, l'élaboration du SAGE est portée aujourd'hui par le SDDEA. Or le périmètre du syndicat ne couvre pas la totalité du périmètre du SAGE. **Cela ne pose pas de difficultés pour la phase d'élaboration, mais la question de la définition d'une structure porteuse pour le SAGE en phase de mise en œuvre devra être posée par la suite.**

Les objectifs fixés par la CLE liés à cet enjeu

Objectif 20 : Faire reconnaître le territoire servant du SAGE Bassée Voulzie et s’assurer de la prise en compte des intérêts du bassin ;

Objectif 21 : Structurer les échanges avec les territoires bénéficiaires au sein d’une instance spécifique ;

Objectif 22 : Améliorer les solidarités avec le territoire Bassée Voulzie ;

Objectif 23 : Echanger avec les SAGE et syndicats limitrophes ;

Objectif 24 : Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE ;

Objectif 25 : Limiter et compenser les impacts des grands projets d’aménagement sur le territoire ;


Objectif 26 : Communiquer et sensibiliser sur les enjeux de la gestion de l’eau ;

Les différentes orientations permettant de répondre à l’enjeu

1 Améliorer les solidarités avec l’amont et l’aval du bassin de la Seine

2 Favoriser la coopération inter-SAGE

3 Flécher les compensations des grands projets

 **Orientation transversale = établir une charte pour organiser la compensation des grands projets participera à la restauration de certains milieux dégradés**


5.1 Améliorer les solidarités avec l'amont et l'aval du bassin de la Seine

N°	Mesure	Détail	Scénario		
			1	2	3
5.1.1	Réfléchir à une solidarité financière entre territoires bénéficiaires	<p>Sc 1 & 3 : mission de la CLE de réfléchir, avec les partenaires extérieurs à la CLE, à des leviers financiers de solidarité : taxes visant à financer les actions de préservation de la ressource et à compenser les impacts des projets visant à réduire le risque inondation de l'agglomération parisienne.</p> <p>Piste : taxe GEMAPI ? Financement direct de postes d'ingénierie, d'études ? Paiements pour services rendus ?</p> <p><u>A examiner en bureau pour proposer des éléments dans les scénarios et la stratégie du SAGE</u></p> <p><u>PROPOSITIONS A DISCUTER EN BUREAU</u></p>			
5.1.2	Créer un cadre d'échanges entre territoires	Sc 1 & 3 Organiser des CLE élargies qui invitent des acteurs et structures extérieures du territoire afin de monter des projets communs, ou nommer un cadre d'échange spécifique			
5.1.3	Equilibrer l'acquisition de connaissances au sein du périmètre du SAGE	Sc 1 & 3 Acquérir des connaissances sur les affluents de la Seine : zones humides, inventaires faune-flore, risques, ...			
5.1.4	Centraliser les données intéressant le territoire Bassée Voulzie	Sc 1 & 3 Mettre en place un système de transfert et de centralisation des données produites par des acteurs extérieurs au territoire mais intéressant le SAGE (Grand Paris, EPTB Seine grands lacs, bassins voisins, régions, ...)			

5.2 Favoriser la coopération inter-SAGE

N°	Mesure	Détail	Scénario		
			1	2	3
5.2.1	Gérer les ressources communes avec les bassins limitrophes	<p>Sc 1 & 3 : CLE doit être associée au cadre de gouvernance de l'axe Seine de l'EPTB</p> <p>Nappe de la Craie : gestion à l'échelle pertinente indispensable, quelle structure ?</p> <p><u>PROPOSITIONS A DISCUTER EN BUREAU</u></p>			

5.3 Flécher les compensations des grands projets

N°	Mesure	Détail	Scénario		
			1	2	3
5.3.1	Flécher les compensations des grands projets 	<p>Sc 3 : Elaborer une charte relative à la mise en œuvre de la séquence ERC sur les milieux naturels et agricoles.</p> <p>Concernera les grands projets : canal grand gabarit, casiers de la Bassée ; peut également concerner des projets de ZEC avec sur inondation de terres agricoles.</p> <p><u>PROPOSITIONS A DISCUTER EN BUREAU</u></p>			

L'évaluation des scénarios

L'évaluation sera réalisée une fois les scénarios alternatifs validés.

1. Objectifs et principe de l'analyse économique des scénarios

Au même titre que l'évaluation des moyens financiers qui doit obligatoirement figurer dans le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) du SAGE, **l'analyse économique des scénarios n'a pas vocation à constituer un budget de mise en œuvre des mesures du SAGE.**

Comme détaillé au chapitre suivant, l'évaluation s'appuie sur des **hypothèses** (dimensionnement des mesures, coûts unitaires) qui visent à estimer les coûts en **ordre de grandeur**. Cet exercice a pour objectif de fournir aux instances du SAGE un éclairage complémentaire sur les choix stratégiques du projet de SAGE et de constituer un outil d'aide à la décision pour l'élaboration de ce dernier.

Dans le cadre des scénarios alternatifs du SAGE, l'évaluation économique vise à comparer les implications financières selon les options envisagées en termes de stratégie d'intervention, de niveau d'ambition des mesures, etc.

2. Méthodologie

L'analyse économique consiste à évaluer le coût des actions à réaliser pour mettre en œuvre les mesures déclinées dans les scénarios du SAGE. Ces mesures sont ainsi traduites en moyens à mobiliser et à financer.

L'évaluation économique des scénarios est réalisée en appliquant des coûts unitaires à des valeurs de dimensionnement des travaux ou autres réalisations liés à la mise en œuvre des mesures proposées.

► A ce stade du projet, il n'est pas possible de connaître précisément le dimensionnement des actions à réaliser. Comme prévu dans les scénarios alternatifs, de nombreuses mesures nécessiteront un diagnostic préalable sur le terrain pour identifier et caractériser précisément les actions à réaliser. Le budget opérationnel pour la réalisation de ces travaux ne pourra être chiffré qu'à partir de ce diagnostic. Il appartiendra aux maîtres d'ouvrages concernés d'établir les budgets opérationnels. La nature des actions elle-même, ne peut parfois pas être déterminée précisément, car elle dépend de la spécificité des contextes et ne pourra être réellement identifiée que lors de la mise en œuvre. **L'évaluation économique consiste donc à traduire, de manière théorique, les moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures et de leur impact économique, afin d'évaluer l'ordre de grandeur de leurs coûts.**

► Le chiffrage peut s'appuyer sur des données concrètes lorsqu'elles sont disponibles. Compte tenu de l'échelle de l'analyse, la démarche s'appuie cependant le plus souvent sur la formulation d'hypothèses, à la fois pour estimer le **dimensionnement des actions** (volume, linéaire, surface, nombre d'ouvrages, etc.) et pour estimer le **coût unitaire** de ces dernières (€/m³, €/ml, €/ha, etc.).

Les hypothèses de dimensionnement sont ainsi définies au regard de la connaissance globale à l'échelle du territoire des dysfonctionnements et des altérations liés aux différentes thématiques abordées dans les scénarios du SAGE.

► Les coûts unitaires appliqués à ces valeurs de dimensionnement sont, si possible, **inspirés de références ou de retours d'expériences locaux** ou, dans le cas contraire, d'autres territoires dont le contexte présente des similarités, ou de références nationales. On distingue deux grandes catégories de coûts : les **coûts de fonctionnement** et les **investissements**. Les coûts de fonctionnement désignent les coûts récurrents chaque année, les coûts de personnel ou les coûts de suivi de la qualité des eaux par exemple. Les investissements désignent les coûts ponctuels, le coût d'une étude ou le coût de travaux par exemple.

► **La méthode d'évaluation implique donc des incertitudes quant aux montants ainsi estimés.** Dans certains cas, la proposition d'hypothèses tangibles est trop aléatoire, le coût des mesures correspondantes n'est alors pas chiffré. Par exemple, le coût du dé-raccordement des réseaux unitaires et de gestion des eaux pluviales à la parcelle dépend de contextes spécifiques et de mesures à définir au cas par cas, les incertitudes sont donc trop grandes pour proposer une évaluation de leur coût, même en ordre de grandeur.

► **L'évaluation économique ne vise pas à constituer le budget de mise en œuvre du SAGE, mais à présenter des repères quant aux implications financières,** en permettant notamment d'évaluer le poids financier des différents enjeux, et de comparer la répartition de ces coûts, par objectif, par scénario, par catégorie de maître d'ouvrage, etc.



SAGE

Bassée-Voulzie

Structure porteuse du SAGE	Financeurs	Bureau d'étude
		